

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 13
--

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (1)

Prime pouvoir d'Achat

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 6 février 2024

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
29 janvier 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 Février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Prime pour le Pouvoir d'Achat

Par courrier en date du 22 décembre 2023, la Préfecture du Nord nous informait que la décision d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat doit faire l'objet d'une consultation préalable du comité social territorial (CST) du centre de gestion du Nord.

La délibération du 4 décembre 2023 n'ayant pas été soumise à l'avis du comité social territorial la Préfecture nous a invité à procéder au retrait de cette délibération.

Le conseil syndical ayant été consulté, il a émis un avis favorable lors de sa séance du 31 janvier 2024.

Dans ces conditions, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en place d'une prime du pouvoir d'achat dans les mêmes termes que la délibération du 4 décembre 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN



[Handwritten signature]